

GRAND COMMERCE/PETIT ET MOYEN COMMERCE

Le grand commerce est défini par différents critères selon le secteur d'activité :

Le grand commerce alimentaire

Ensemble des entreprises ayant pour activité principale la gestion de supermarchés, magasins populaires et hypermarchés. Ces entreprises peuvent également gérer à titre secondaire d'autres formes de vente en particulier des supérettes.

Les grands magasins

Entreprises gérant principalement des " grands magasins " de centre ville

Les grandes entreprises de VPC

le Entreprises de vente par correspondance à catalogue général ou spécialisé ayant au moins 100

Grand commerce non alimentaire en magasin spécialisé

Ensemble des entreprises du commerce de détail en magasin spécialisé satisfaisant à une des conditions suivantes :

- employer 100 salariés ou plus
- employer 50 salariés ou plus et
 - soit exploiter au moins un magasin de 2500 m² et plus de surface de vente;
 - soit exploiter 10 magasins ou plus ;

(définition révisée en 1998 par la Commission des comptes commerciaux de la Nation)

Cette distinction vise à suivre l'évolution du commerce concentré constitué des entreprises de grande taille. Cette approche ne tient pas compte de la concentration réalisée par la constitution de réseaux de petits détaillants (franchise, groupements d'achats).

Le petit et moyen commerce ainsi que l'artisanat commercial sont définis de la façon suivante :

Le petit commerce alimentaire

Ensemble des entreprises ayant pour activité principale le commerce de produits surgelés, l'alimentation générale de petite surface, la gestion de supérettes et le commerce alimentaire spécialisé.

Le petit et moyen commerce non alimentaire

Il comprend le petit et moyen commerce non alimentaire en magasin spécialisé, les entreprises de VPC ne faisant pas partie du grand commerce, l'ensemble des entreprises vendant hors magasins (hormis la VPC) et les entreprises ayant pour activité la réparation d'articles personnels ou domestiques. Au sein de cette catégorie se trouvent en particulier classées des entreprises franchisées ou adhérentes à des groupements d'achats.

L'artisanat à caractère commercial

Ensemble des entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie. Ces activités ne sont pas classées dans le commerce.

